

Par dépôt électronique

Le 30 mars 2022

Tribunal administratif du travail

Vice-présidence des relations du travail
35, rue de Port-Royal Est, 2^e étage
Montréal (Québec) H3L 3T1

OBJET : Demande de reconnaissance de la Société des auteurs de radio, télévision et cinéma (SARTEC) en vertu de la *Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma* (L.R.Q. c. S-32.1) (« LSA »)

Madame,
Monsieur,

Nous sommes les procureurs de la Société des auteurs de radio, télévision et cinéma (SARTEC), une association reconnue en vertu de la LSA pour deux secteurs de négociation, celui des auteurs de texte en langue française dans le secteur du film et celui des traducteurs de toute langue vers le français œuvrant dans le domaine du doublage.

La SARTEC est également reconnue, en vertu de la législation fédérale sur le statut de l'artiste, pour un secteur qui comprend (a) les auteurs d'œuvres littéraires ou dramatiques originales en langue française destinées à la radiodiffusion, à la télédiffusion, au cinéma et à l'audiovisuel, ainsi que (b) les auteurs qui adaptent sous forme de scénario en langue française pour la radio, la télévision, le cinéma ou l'audiovisuel des œuvres littéraires ou dramatiques originellement destinées à un autre mode de diffusion dans le public, ainsi que les auteurs (a) et (b) lorsqu'ils effectuent leur propre recherche.

En vertu des articles 1.2, 12 et suivants de la LSA, la SARTEC dépose la présente demande de reconnaissance visant :

« Toutes les personnes exerçant les fonctions de recherchiste dans le secteur du film en langue française dans la province de Québec. »

Ces personnes ne sont représentées par aucune association d'artistes, mais elles font l'objet d'une demande de reconnaissance déposée par l'Union des artistes (UDA) le 1^{er} mars 2022.

La présente demande est accompagnée d'une copie certifiée conforme des règlements à jour de la demanderesse ainsi que de la liste de ses membres.

La présente demande de reconnaissance est autorisée par résolution de la demanderesse dont copie est aussi jointe à la présente.

Cordialement,



Chantal Poirier
Matteau Poirier avocats Inc.
Procureurs de la SARTEC

c.c. : Me Stéphanie Hénault, SARTEC

P.J.

Annexe
Coordonnées des parties ou de leurs procureurs

<p>Société des auteurs de radio, télévision et cinéma (SARTEC)</p>	<p>M^e Chantal Poirier Matteau Poirier Avocats inc. 417, rue Saint-Nicolas Bureau 200 Montréal (QC) H2Y 2P4</p> <p>Téléphone : (514) 281-0033 Télécopieur : (514) 284-9328 Courriel : cpoirier@matteupoirier.com</p>
<p>Union des artistes (UDA) (Partie intéressée)</p> <p>5445, avenue De Gaspé Bureau 1005 Montréal (Québec) H2T 3B2</p> <p>Téléphone : 514-288-6682 Télécopieur : 514-285-6792</p>	<p>Me Danny Venditti Roy Bélanger Avocats 201, avenue Laurier Est Bureau 420 Montréal, (Québec) H2T 3E6</p> <p>Téléphone : (514) 356-3346 Télécopieur : (514) 356-1248 Courriel : dvenditti@rbdavocats.com</p>
<p>Association québécoise de la production médiatique (AQPM) (Partie intéressée)</p> <p>1470, rue Peel Bureau 950, Tour A Montréal, (Québec) H3A 1T1</p> <p>Téléphone : (514) 397-8600 Télécopieur : (514) 392-0232</p>	